

Compte rendu du conseil d'administration
14 mars 2019 à 14 h 30

Etaient présents :

Collège des enseignants et chercheurs : François Brugel, Raphaël Fabbri, Béatrice Jullien, Jean-Paul Midant, Jean-François Renaud

Excusés : Camille Bidaud, pouvoir à Raphael Fabbri, André Lortie, pouvoir à Béatrice Jullien

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Richard Aroquiame, Anabel Mousset,

Excusé : Arnault Labiche pouvoir à A. Mousset

Collège des étudiants : Charles André, Alexandre Araujo, Roxane Tribut

Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, Jack-Yves Bohbot, Patrick Bloche, Véronique Chatenay-Dolto, Pascal Dayre, Pascale Guedot, Philippe Tchamitchian

Excusés : Yann Fabes, pouvoir à Véronique Chatenay-Dolto, Pierre Champenois, pouvoir à Pascale Guedot ,

Assistant sans voix délibérative : François Brouat, Directeur, Solenn Guevel, Présidente du CPS, Guy Lambert, Vice-Président du CPS

Excusée : Mireille Guignard, DRAC

Contrôleur budgétaire : Chantal Bonnefoy, excusée

Agent comptable : Joseph Dion

Assistant à titre d'experts : Agnès Beauvallet, Directrice RH et logistique, Catherine Karoubi, Directrice financière, Florence Ibarra, Directrice adjointe, Murièle Fréchede, Directrice des études, Sandrine Olivier, Assistante de direction

François Brouat, directeur, ouvre la séance constatant que le quorum est atteint. Il salue la présence de Patrick Bloche, adjoint à la Maire de Paris, conseiller métropolitain. Celui-ci se présente : adjoint à la Maire de Paris chargé des questions relatives à l'éducation, à la Petite enfance, aux familles, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de Paris, il est particulièrement heureux de siéger dans ce conseil d'administration, son intérêt pour l'architecture étant ancien. Son rapport « *Pour une création architecturale désirée et libérée* » illustre son engagement fort pour l'architecture, et a inspiré la Stratégie Nationale pour l'Architecture que la Ministre Fleur Pellerin a présenté en octobre 2015 dans cette école. Il a également été rapporteur de la Loi LCAP dont le volet de l'architecture représente un acquis important.

François Brouat salue également la présence de Véronique Chatenay-Dolto, membre du conseil d'administration précédent et ancienne Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

François Brouat rappelle l'ordre du jour :

1. Election du président (dans le cadre de l'article 7 du décret 2018-109)
2. Compte financier 2018
3. Points financiers
4. Tarifs de location des espaces de l'Ecole
5. Mastère Architecture et scénographie
6. Rapport d'activité 2017/18
7. Subvention de l'association étudiante Bellasso
8. Soutien au festival Bellastock 2019
9. Questions diverses

Il soumet à l'approbation du conseil d'administration les comptes rendus des réunions du conseil d'administration du 11 janvier et du 14 février 2019 qui ont été diffusés. Ceux-ci n'appellent aucune remarque. Les documents relatifs à l'ordre du jour ont été envoyés aux membres du conseil.

Florence Ibarra apporte une précision à la suite de réunion du 11 février : Le CA s'est prononcé sur un taux de remboursement des frais d'hébergement à Paris dérogatoire (100 euros au lieu de 70). Il avait été signalé la possible publication d'un texte modifiant les conditions de prise en charge des frais de déplacement. Ce texte a été publié le 26 février 2019 (décret n° 2019-139 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat). Le taux de remboursement de l'hébergement parisien est désormais de 110 €. La délibération du 11 février est donc caduque.

1. Election du président

François Brouat explique que, à la suite de la procédure infructueuse du 11 février dernier, il convient de procéder à cette élection et rappelle l'article 7 du décret 2018-109 qui stipule que : *Le conseil d'administration élit son président parmi les personnalités qualifiées mentionnées au 3° du II et les personnes mentionnées au premier alinéa du III de l'article 3 - les représentants des enseignants et des chercheurs pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.*

Il demande que les candidats se fassent connaître.

Jean-François Renaud se déclare candidat. Jean-Paul Midant retire quant à lui sa candidature ; il demande à prendre la parole.

Jean-Paul Midant regrette l'absence de contact entre les candidats depuis la précédente séance durant laquelle ils n'avaient pas été départagés. Il a transmis la veille une proposition qui n'a reçue aucune réaction et il regrette ce manque de communication entre les personnes. Il fait remarquer que lors de la première élection les voix étaient très partagées ; il espère que la réelle opposition entre les groupes s'amenuisera au fil du temps et il précise qu'en dépit de son retrait à la candidature de président il restera très présent pour le travail qui reste à accomplir. Il se déclare appartenir à une génération qui pense qu'il existe un esprit d'école. Enfin, il demande à tous ceux qui ont voté pour lui de s'abstenir pour ce second vote.

Jean-François Renaud se dit surpris car il rappelle que lors des échanges qui ont eu lieu bien en amont de la première réunion, Jean-Paul Midant avait déclaré ne pas souhaiter se porter candidat et qu'il l'avait finalement été. Il considère que les débats doivent se dérouler dans cette assemblée-ci et non en dehors et que pour sa part, c'est le fort score de son élection qui a motivé sa candidature à la présidence du conseil d'administration, qu'il en tire sa légitimité.

Il rappelle son CV, son travail dans l'agence qu'il a créée, qui a obtenu l'Equerre d'argent pour un bâtiment du 11^{ème}, et dans laquelle il développe une réflexion sur le logement. Son projet est de retrouver une Ecole renouvelée au regard du contexte du monde contemporain, de la réforme de l'enseignement et de la réorganisation institutionnelle et des interrogations et questionnements sur l'évolution de l'« ADN » de Paris-Belleville

En effet, la loi ELAN, la privatisation de la maîtrise d'œuvre publique, le dialogue compétitif, la question du chantier sont autant de bouleversements qui interrogent le rôle de l'Ecole.

La réforme des ENSA et des enseignements a produit un rééquilibrage des rapports de force. Le renouvellement des instances a produit un résultat très équilibré, toutes les sensibilités sont représentées ce qui crée une réelle opportunité de travail en commun dans les instances et commissions, ainsi que de clarification de réponses apportées collectivement. Il s'agit d'identifier les nouveaux enjeux, la stratégie à mettre en place.

Il rappelle que les enjeux du conseil et ses missions particulières sont de faire de cette assemblée un lieu ouvert où l'on débat et où les décisions se prennent, le conseil se doit d'être en prise directe avec l'Ecole et c'est à ses membres d'assurer ce rôle de relai en informant des débats et en faisant remonter les questions. L'Ecole est faite pour les étudiants et il est fondamental que les étudiants aient la parole. L'Ecole se doit également d'être ouverte sur l'extérieur. Elle y parviendra de par

ses personnalités extérieures provenant d'environnements très divers, ses membres qualifiés pour leurs parcours et issus d'autres modes d'enseignements, comme la maîtrise d'ouvrage et le milieu associatif. Il y a deux mois déjà l'objectif était l'idée d'un CA équilibré.

Il considère que le rôle du président est de favoriser le fonctionnement collégial dans une logique de fédération des personnes, de solliciter leurs avis par rapport à leurs compétences et leurs vues divers. Il souhaite organiser des débats dans des conditions ouvertes, transparentes et loyales, et représenter l'Ecole à l'extérieur et il pense opportun que cette représentation soit confiée à un architecte.

Pour toutes ces raisons, il se porte candidat à la présidence du conseil d'administration.

Pascale Guédot ajoute qu'en tant qu'ancienne étudiante de Paris-Belleville, architecte en agence et administratrice à la Mutuelle des Architectes Français, il lui semble très important que le président soit architecte de formation et que s'opère un vrai dialogue avec les étudiants.

Roxane Tribut relève l'importance du dialogue et fait remarquer que si les étudiants connaissent Jean-François Renaud en tant qu'enseignant et praticien, elle regrette de n'avoir eu, en sa qualité d'élue étudiante, aucun contact plus rapproché avec lui depuis un mois. Par ailleurs, elle pose la question de la présence de Yann Fabès au sein du conseil d'administration, occupant aujourd'hui le poste de directeur de l'atelier de Sèvres, école privée de préparation aux écoles d'art dont les frais d'inscription sont très élevés. Elle s'étonne de la réponse positive qui a été faite à des étudiants qui ont contacté l'Atelier de Sèvres demandant si des passerelles existaient pour entrer en école d'architecture. Dans ces conditions, elle s'interroge sur la présence de Yann Fabès au Conseil d'Administration de Paris-Belleville, tout en précisant qu'il ne s'agit pas du tout d'une question de personne, seulement de fonction.

François Brouat répond que Yann Fabès a été élu à l'unanimité des membres du conseil d'administration en tant que directeur de l'Ensci. Ses fonctions constituaient l'un des éléments justifiant sa participation au conseil d'administration de l'Ecole mais malgré son changement de poste il ne voit pas forcément de conflit d'intérêt. Il ignore ce que ce dernier souhaite faire à présent que ses fonctions ont changé, il suppose que cela pourra modifier sa position. Il s'engage à prendre contact avec lui très rapidement pour lui en parler. Il ajoute que l'Ecole ne tient pas du tout compte de ce genre de préparation.

Jean-Paul Midant ajoute que cela lui pose un problème de déontologie et est un des points qui ont pesé dans sa décision, ayant interpellé sans retour ses collègues sur ce point. Il demande son avis à Jean-François Renaud alertant sur le fait que le nom de l'Ecole pourrait être instrumentalisé.

Jean-François Renaud répond qu'effectivement la question se pose et qu'il faudra l'aborder avec l'intéressé. Il considère qu'il a toujours la même expertise, son changement de poste ne dégradant pas son point de vue, mais s'il y avait dans son esprit un mélange des genres et l'idée que sa place au sein du conseil d'administration devenait un faire-valoir alors il faudrait en décider autrement et en discuter avec lui. Car il pense que collectivement nous sommes d'accord qu'il n'y a aucune préparation pour entrer dans des écoles d'architecture.

Philippe Tchamitchian fait remarquer que les questions de personnes n'ont pas à être soulevées en conseil d'administration, chose qui se renouvelle. Cela lui apparaît inacceptable.

La candidature de Jean-François Renaud à l'élection de président du conseil d'administration est soumise au vote.

Délibération n° 1

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville a procédé à l'élection du Président du Conseil d'administration.

Jean-François Renaud est candidat. Sa candidature est soumise au vote.

Décompte des votes

Votants : 22

Votes Pour : 16

Votes blancs et nuls : 6

Jean-François Renaud est déclaré élu.

Jean-François Renaud remercie et assure qu'il ne sera pas le président d'un clan mais de l'ensemble du conseil d'administration.

(Pascale Guédot quitte la séance)

Jean-François Renaud prend la présidence de la séance du jour.

2- Compte financier 2018

La parole est donnée à Catherine Karoubi, Directrice financière et Joseph Dion, Agent comptable, qui rappelle que le compte financier ne fait l'objet que d'un rapport de l'ordonnateur, les observations de l'agent comptable figurant dans l'annexe financière.

La présentation de l'ordonnateur accompagne le compte financier pour l'année 2018 et retrace l'évolution de l'activité de l'École. Le compte financier traduit la manière dont l'ordonnateur s'est employé à exécuter le budget voté, conçu pour répondre aux principes qui constituent la politique de l'École et son projet d'établissement, et, plus largement pour mettre en œuvre la politique de l'Etat. Le budget initial (BI) 2018 a été approuvé par le conseil d'administration le 29 novembre 2017, il a fait l'objet d'une rectification (BR) approuvée le 19 septembre 2018.

Le compte financier est constitué de 2 volets :

- Les états financiers constitués du bilan, du compte de résultat, de l'annexe des comptes annuels accompagnés du document de synthèse
- Les états d'exécution de la comptabilité budgétaire constitués du tableau des autorisations d'emploi, du tableau des autorisations budgétaires et du tableau de l'équilibre financier

I - Situation budgétaire

Cette analyse de la comptabilité budgétaire apporte une vision différente et complémentaire de la comptabilité générale présentée par l'agent comptable.

A - Exécution des recettes

Les recettes encaissées s'élèvent à **5 181 980,78 €**, la prévision était de 5 299 906 €, l'exécution budgétaire est de 97,77 %, très légèrement supérieure à l'exécution de 2017 (96,13 %). Les recettes se composent principalement de ressources propres et de subventions ainsi que d'opérations d'ordre comptable.

A.a Recettes globalisées :

Subvention pour charge de service public (MC) : 3 980 438 €

La subvention de base du Ministère de la Culture (MC) s'élève à 3 615 640 €, elle représente 69,77 % des recettes. Elle est en baisse de 35 000 € : 15 000 € correspondant à l'adhésion aux grands ateliers de l'Isle d'Abeau (GAIA) sont versés directement au Gip, suppression de 10 000 € après arbitrages budgétaires et transfert d'un support d'emploi du budget de l'école T3 au budget du MC T2 pour 10 000 €.

Viennent s'ajouter à cette subvention :

- 109 122 € pour 3 contrats doctoraux
- 112 000 € pour les actions internationales et les aides à la publication (87 000 €), le soutien à La Chaire partenariale « Réutilisation et création architecturale dans le patrimoine bâti et paysager » (25 000 €)
- 61 500 € concernent les participations au réseau de la transition écologique (21 500 €), et pour le programme CulturePro, aide à la création d'ateliers inter-écoles avec la ville d'Evry (40 000 €).

- 12 500 € de compensation pour un contrat d'études et de recherche, 17 500 € pour l'accueil de la cheffe de projet SID ArchiRès, 15 976 € de subvention complémentaire, 20 200 € de participation à la restauration collective, ainsi que diverses petites subventions totalisant 16 000 €.

Autres financements de l'Etat : l'Agence de Service et de Paiement verse une participation de **30 803,25 €** pour aider au financement des emplois aidés (CUI).

Autre financement public : partenariat avec la DDT de la Mayenne qui a participé à hauteur de **5 137,70 €** à l'organisation du workshop rural à Saint Pierre des Nids. Cette recette était initialement prévue dans les « autres financements publics fléchés ».

Les ressources propres totalisent **816 983 €** ce qui représente 15,77 % des recettes. Elles sont stables par rapport à 2017 (812 289 €).

Les droits d'inscription de 2018-2019 totalisent 482 902 € soit une augmentation de 2,54 % ; les droits de préinscription s'élèvent à 89 318 €, ils sont en augmentation de 11,32 %. Ce qui représente un montant total de 572 220 € soit 70,04 % des ressources propres.

139 donateurs ont versé leur taxe d'apprentissage à l'école pour un montant de 57 221 €. Cette recette est en augmentation de 11,68 % car en 2017 142 donateurs avaient versé leur TA pour un montant de 51 235 €.

Le produit de la vente des cartes de photocopies est de 24 938 €, accusant une baisse de 31,05 % due à une mauvaise programmation des serveurs d'impression qui a été résolue en 2019.

La participation des étudiants aux voyages pédagogiques, représentant 1/3 du transport s'élève à 96 877 € (100 767,67 € en 2017).

A.b Recettes fléchées :

Financements de l'Etat fléchés : 118 303,12 €

Ils comprennent 52 440 € d'aide à la mobilité étudiante versés par le MC ainsi que 52 134 € inscrits en compte de tiers pour la mobilité des étudiants boursiers, 9 633 € attribués par le Conseil régional d'Ile de France, ainsi que les contrats de recherche provenant de la DRAC et du ministère du logement et de l'habitat durable pour un montant de 56 230,12 €.

Autres financements publics : 230 315,71 €

La Chaire partenariale « Réutilisation et création architecturale dans le patrimoine bâti et paysager » associe à l'école la DRAC Ile de France (40 000 €) et le Centre des Monuments Nationaux (40 000 €). Le programme européen Erasmus + a versé 93 137,60 € pour l'aide à la mobilité étudiante ainsi qu'une subvention de 29 041,60 € pour la mobilité internationale avec le Cambodge, le solde de 7 260,40 € sera versé en 2019. Concernant la recherche, un nouveau contrat de la Caisse des Dépôts d'une durée de 3 ans a été attribué au laboratoire Ipraus : « Le bassin minier, territoire à projets » pour 15 000 € annuels, 2 contrats de recherche ont été soldés.

Les diverses subventions versées par le MC s'élèvent ainsi à 4 034 914 €, en 2017 elles totalisaient 4 318 161 €.

Cette baisse s'explique par le fait que le MC a réduit sa subvention complémentaire (-105 274 €), n'a versé ni subvention d'investissement (- 51 800 €) ni compensation de l'adhésion à la COMUE (- 30 000 €), a attribué moins d'aides d'urgences (- 24 168 €) et un seul congé études et recherche, une participation moindre au réseau de la transition écologique (- 18 500 €). Par ailleurs, le MC avait versé par anticipation 41 970 € pour 3 contrats doctoraux.

B – Exécution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses (fonctionnement, personnel et intervention) s'élèvent à **4 521 776,64 €**.

1) Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 2 228 464 €. La prévision était de 2 373 354 €, l'exécution budgétaire est de 82,40 % en AE et de 93,90 % en CP. Le taux de consommation des

AE a sensiblement diminué par rapport au compte financier de 2017 (98,12 %) ce qui s'explique par une consommation moindre que prévue.

Les dépenses afférentes à l'entretien des bâtiments sont en baisse de 43,06 %, elles s'élèvent à 101 794,09 € pour des travaux d'entretien comprenant la peinture des murs des mezzanines (11 635,69 €), la remise en état du logement du gardien (16 969,32 €), la réfection de la plaque du monument aux morts (6 956 ,93 €) ainsi que des travaux de maintenance en plomberie, serrurerie, électricité, C.V.C (66 232,15 €).

Pour la diffusion de la culture architecturale, citons quelques actions notables. Les journées d'étude « Apprendre à voir Lina » se sont déroulées du 17 au 19 janvier 2018. Les projets de fin d'études ont été exposés en mai et septembre. La deuxième édition de l'annuel 2016-2017 (12 153,60 € pour l'impression, 15 0422 € pour les graphistes et les traductions) a été réalisée, il rend compte de la production de l'Ecole, celles des étudiants, des enseignants et des chercheurs. On peut également relever la 3^{ème} cérémonie de remise des diplômes parrainée par Valentine Guichardaz-Versini de l'agence *Rita*.

La priorité donnée à la mobilité et aux échanges internationaux a été poursuivie. Cette année l'école a fait voyager 977 étudiants pour un montant de 307 801,98 €, en France, en Europe et dans le reste du monde (l'étudiant paie 1/3 du transport et son hébergement).

Le versement des subventions à nos divers partenaires (COMUE, la Conférence des Grandes Ecoles, le Groupement d'Intérêt Scientifique intitulé « Etudes asiatiques », l'agence universitaire de la francophonie, Bellasso, Bellastock) s'élève à 48 900 €.

L'achat de fournitures (cartouches d'encre, rouleaux de papier pour traceurs, bois, cartons, peinture, papier...) et petit matériel pédagogique (petits outillages et accessoires, souris, câbles...) représente 157 191,32 €. Ces dépenses sont stables.

2) Personnel

Les dépenses de l'enveloppe personnel s'élèvent à **2 161 626 €**. La prévision était de 2 294 596 €, l'exécution budgétaire est de 94,23 % en AE et de 94,21 % en CP en amélioration par rapport à 2017 (89,41 %). Cette enveloppe comprend : la masse salariale, les indemnisations pour le chômage, la médecine préventive, les actions sociales.

La masse salariale atteint **2 117 809,42 €**, la prévision était de 2 239 619 €, soit un taux d'exécution de 94,57 % en amélioration par rapport à 2017 (89,41 %). Elle est en légère augmentation de 1,38 %. Pour mémoire, le MC rémunère directement les agents titulaires à hauteur de **7 572 261 €**.

La consommation du plafond d'emploi s'élève à 73 ETPT, sur un plafond de 73 ETP.

Au 31 décembre 2018, on recensait 13 enseignants en CDI, 10 en CDD de 3 ans, 47 en CDD de 1 an, représentant 24,86 ETPT. Concernant les agents administratifs contractuels de l'établissement, l'effectif est stable soit 13,82 ETPT. Deux enseignantes titulaires en congés maternité ont été remplacées par deux agents non titulaires.

Les contrats uniques d'insertion (CUI) ne pouvant plus être renouvelés, 2 agents ont été contractualisés en septembre 2018.

3 dossiers de chômage représentent le versement d'indemnités à hauteur de 18 514,94 €, la prévision était de 33 000 € pour 5 dossiers potentiels.

3) Intervention

Les bourses de mobilité allouées aux étudiants s'élèvent à 131 686 €, l'exécution budgétaire est de 98,84 % en AE et en CP. Elles ont permis de faire partir 91 étudiants en mobilité en 2018 (+4 étudiants par rapport à 2017), 46 étudiants se sont répartis dans 13 pays européens (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Italie, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, Suède, République Tchèque) et 45 étudiants se sont répartis dans 14 pays hors-Europe (Argentine, Brésil, Canada, Chili, Corée du Sud, Etats-Unis, Inde, Israël, Japon, Liban, Mexique, Suisse, Taïwan, Thaïlande).

C- Exécution des recettes d'investissement

Le MC n'a pas attribué de subvention d'investissement pour l'année 2018.

D – Exécution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **238 908,57 €**. Elles sont financées par la capacité d'autofinancement.

La prévision de dépenses était de 526 491 €, l'exécution budgétaire est de 42,33 % en AE et 45,38 % en CP. Une grande partie des projets de travaux n'a pu être réalisée au vu des prix trop élevés pratiqués par le titulaire du marché travaux. Un nouvel appel d'offre va être lancé afin de pouvoir faire les travaux reportés sur l'année 2019.

Des investissements pour la maintenance du bâtiment ont été effectués : mise en place de trappes d'accès sur la coursive B3 (30 024,73 €), remplacement d'une partie des luminaires existants par des ampoules leds dans les bâtiments A, B et amphithéâtres (30 773,15 €), pose d'une climatisation dans l'espace Huet à la bibliothèque (6 410,28 €), création d'une cloison en salle informatique et pose d'un bloc porte (5 599,56 €).

Le service informatique a remplacé 22 ordinateurs (21 692,71 €) répartis dans les studios, dans les amphithéâtres et salles de cours, 4 ordinateurs pour l'administration (7 163,93 €), a acquis 1 traceur supplémentaire (11 856 €), a mis à niveau l'infrastructure des serveurs installés en juillet 2009 (devenus obsolètes et sans support constructeurs) par une solution composée de deux serveurs avec stockage consolidés et redondants, pilotés par le logiciel de gestion de la "virtualisation" VMWare (58 863,90 € de matériels et 15 504 € de logiciels), a remplacé le système de sauvegarde sur bandes par des sauvegardes sur disques dans un serveur réseau de type NAS (3 954 €), a acquis un routeur de secours pour la salle des serveurs (2 374,80 €).

Des investissements courants tels que logiciels pédagogiques, mobiliers, matériels (appareils photos, chariots, armoire...) ont été réalisés tout au long de l'année et s'élèvent à 41 419,57 €. Du matériel para médical a été acquis pour 3 272,94 € (audiomètre, défibrillateur).

Un grand nombre d'opérations prévues en BI et BR 2018 ont été reportées en BI 2019 soit :

- l'extension et le réaménagement de la cafétéria
- l'aménagement d'une salle de réunion
- l'insonorisation partielle de la salle JPB
- la création d'un bureau et d'une banque d'accueil au sein du centre de documentation de l'Ipraus
- la création d'un système de désenfumage pour la recherche
- la création de points d'accroche (façade et/ou toitures) bât A, B, C, E et F
- le complément du système intrusion
- la mise aux normes technologiques des connectiques des salles de cours et studios (suite du plan pluriannuel sur 4 ans débuté en 2016)
- l'adjonction d'une batterie chaude sur le soufflage du local « découpe laser »
- le réaménagement d'un local « archives »
- la remise en peinture de différents lieux au sein de l'école (des studios d'architecture, espaces d'exposition, escaliers...).

L'année 2018 est marquée par une baisse de l'exécution budgétaire avec un taux global d'exécution des dépenses de 82,94 % en AE (93,83 % en 2017) et de 89,36 % en CP (92 %) qui s'explique par la sous-consommation des crédits d'investissements.

Le solde budgétaire est donc positif, il s'élève à 421 295,57 €, résultat de la différence entre le montant des recettes et des paiements (crédits de paiement).

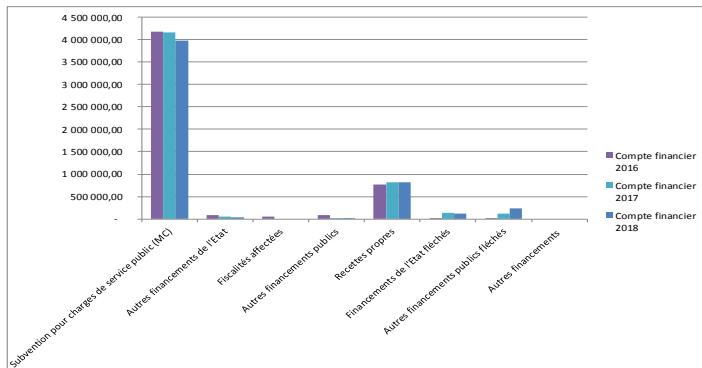
La gestion budgétaire et comptable en mode GBCP mise en place le 1^{er} janvier 2016 au moyen du logiciel de comptabilité WinM9.net est stabilisée.

En 2019, la dématérialisation des factures devrait être mise en place au moyen de GFi-CAB, outil de communication automatique pour récupérer les factures des fournisseurs déposées sur Chorus Pro, solution mutualisée de facturation électronique mise en place pour tous les fournisseurs de la sphère publique afin de répondre aux obligations fixées par l'ordonnance du 26 juin 2014.

Evolution des recettes

	RECETTES		
	Compte financier 2016	Compte financier 2017	Compte financier 2018
Subvention pour charges de service public (MC)	4 175 410,00	4 157 747,00	3 980 438,00
Autres financements de l'Etat	76 981,56	53 713,77	30 803,25
Fiscalités affectées	51 641,56		
Autres financements publics	81 950,11	5 536,00	5 137,70
Recettes propres	770 351,33	812 289,26	816 983,00
Financements de l'Etat fléchés	20 750,00	128 132,35	118 303,12
Autres financements publics fléchés	4 370,18	114 585,72	230 315,71
Autres financements			
TOTAL DES RECETTES (C)	5 181 454,74	5 272 004,10	5 181 980,78

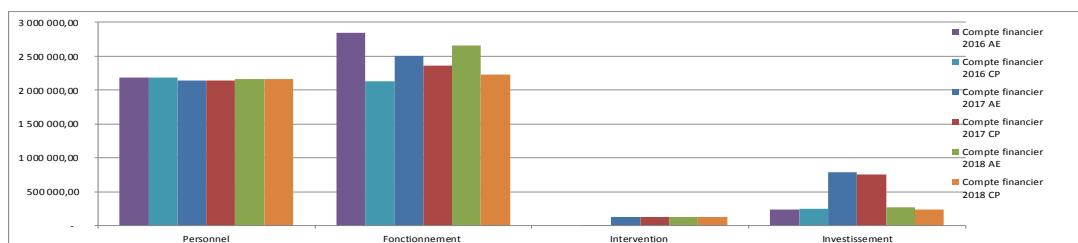
Par rapport au compte financier 2017, les recettes sont en légère baisse de 1,70 %.



Evolution des dépenses par enveloppe

	DEPENSES					
	Compte financier 2016		Compte financier 2017		Compte financier 2018	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 183 788,91	2 183 788,91	2 142 725,99	2 142 725,99	2 162 147,65	2 161 626,48
Fonctionnement	2 842 558,92	2 129 822,10	2 506 657,86	2 357 195,19	2 656 632,01	2 228 463,56
Intervention	-	5 313,40	127 455,60	127 455,60	131 686,60	131 686,60
Investissement	242 067,02	253 590,30	783 021,51	757 464,03	273 666,85	238 908,57
TOTAL DES DEPENSES	5 268 414,85	4 572 514,71	5 559 860,96	5 384 840,81	5 224 133,11	4 760 685,21

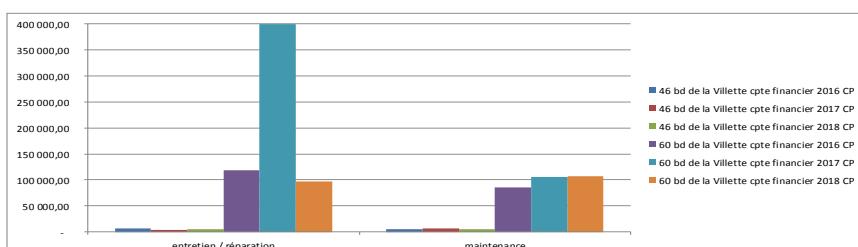
En 2018, l'investissement est en diminution de 68,46%, il concerne particulièrement les installations générales au 60 bd de la Villette : trappes d'accès sur la coursive B3, remplacement des luminaires existants par des leds dans les bâtiment A, B et amphithéâtres, pose d'une climatisation dans l'espace Huet, création d'une cloison en salle informatique



Evolution des dépenses de fonctionnement sur l'immobilier

	DEPENSES					
	46 bd de la Villette cpte financier 2016	46 bd de la Villette cpte financier 2017	46 bd de la Villette cpte financier 2018	60 bd de la Villette cpte financier 2016	60 bd de la Villette cpte financier 2017	60 bd de la Villette cpte financier 2018
	CP	CP	CP	CP	CP	CP
entretien / réparation	6 690,60	4 316,40	4 828,80	118 260,89	399 858,20	96 965,29
maintenance	5 265,45	6 209,07	4 798,72	85 408,31	106 199,71	107 192,43
TOTAL DES DEPENSES	11 956,05	10 525,47	9 627,52	203 669,20	506 057,91	204 157,72

Pour 2018 entretien/réparation pour le 60 bd de la Villette: travaux de peinture sur murs des mezzanines, la remise en état du logement du gardien, la réfection de la plaque du monument aux morts de plomberie, serrurerie, d'électricité de CVC



II- Comptabilité générale de l'exercice

Il est rappelé que la GBCP distingue les comptabilités budgétaire et comptable. La présente partie concerne la comptabilité générale de l'exercice et la situation patrimoniale et financière de l'ENSA-Paris Belleville.

A – Données de la gestion en comptabilité générale – fonctionnement et investissement :

1. Les charges de fonctionnement

	2017	2018	Evolution	%
Achats et variation de stocks	440 897,59 €	447 928,15 €	2%	8%
Achats de sous-traitance et services extérieurs	493 696,45 €	361 348,95 €	-27%	6%
Autres services extérieurs	1 176 539,27 €	1 171 519,05 €	0%	20%
Impôts, taxes et versements assimilés	81 841,72 €	92 944,20 €	14%	2%
Charges de personnel	2 085 869,26 €	2 090 578,01 €	0%	36%
Autres charges de gestion	339 985,48 €	373 456,65 €	10%	6%
Charges financières	122,00 €	100,24 €	-18%	0%
Dotations amort, dépréciations provisions	1 262 322,20 €	1 295 204,64 €	3%	22%
	5 881 273,97 €	5 833 079,89 €	-1%	100%

2. Les produits de fonctionnement

	2017	2018	Evolution	%
Valeurs de produits, services, marchandises	809 672,91 €	710 580,64 €	-12%	12%
Subventions d'exploitation	4 511 503,29 €	4 159 126,92 €	-8%	70%
Autres produits de gestion	10 487,36 €	185 578,45 €	1670%	3,1%
Produits financiers		569,75 €		0%
Reprises sur amort., dépréciations et provisions	905 898,52 €	912 898,52 €	1%	15%
	6 237 562,08 €	5 968 754,28 €	-4%	100%

Les ressources propres s'élèvent à 767 801,94 €, en retrait par rapport à 2017 :

	2018	%
Droits d'inscription	472 023,30 €	61%
Droits de préinscription	89 318,00 €	12%
Locations d'espaces	29 698,00 €	4%
Produits vente cartes photocopies	24 978,00 €	3%
Perte cartes étudiants	75,00 €	0%
Participations étudiants voyages	96 097,00 €	12%
Prestations accessoires logt de fonct°	445,06 €	0%
Taxe d'apprentissage	57 221,30 €	7%
Reprise sur provision	7 000,00 €	1%
	769 855,66 €	100%

Le décalage entre les ressources propres budgétaires et les ressources propres comptables s'explique par des encaissements attendus non encore constatés, notamment dans le cadre du contrat VITE (ANR hors investissement d'avenir), ou de Cour Couverte, des encaissements attendus sur des locations de locaux, etc...

3. Dépenses d'investissement

	2017	2018	Evolution	%
Logiciels et matériels informatiques	11985,61 €	34694,42 €	189,47%	15%
Aménagement plantation		2150,4 €		1%
Installations générales	582689,27 €	76440,25 €	-86,88%	32%
Matériel pédagogique acquis	10364,85 €	5255,78 €	-49,29%	2%
Outilage acquis	15498,12 €	0	-100,00%	0%
Matériel de bureau acquis	8538 €	0	-100,00%	0%
Autre matériel bureau	598,67 €	0	-100,00%	0%
Matériel informatique acquis	123795,93 €	109230,16 €	-11,77%	46%
Mobilier acquis		7864,62 €		3%
Autres matériels divers	3993,58 €	3272,94 €	-18,04%	1%
	757 464,03 €	238 908,57 €	-68,46%	100%

4. Recettes d'investissement

Aucune recette d'investissement n'a été perçue au titre de l'année 2018.

B. Résultat d'exploitation

La différence entre les charges et les produits d'exploitation permet de déterminer le résultat d'exploitation de l'exercice :

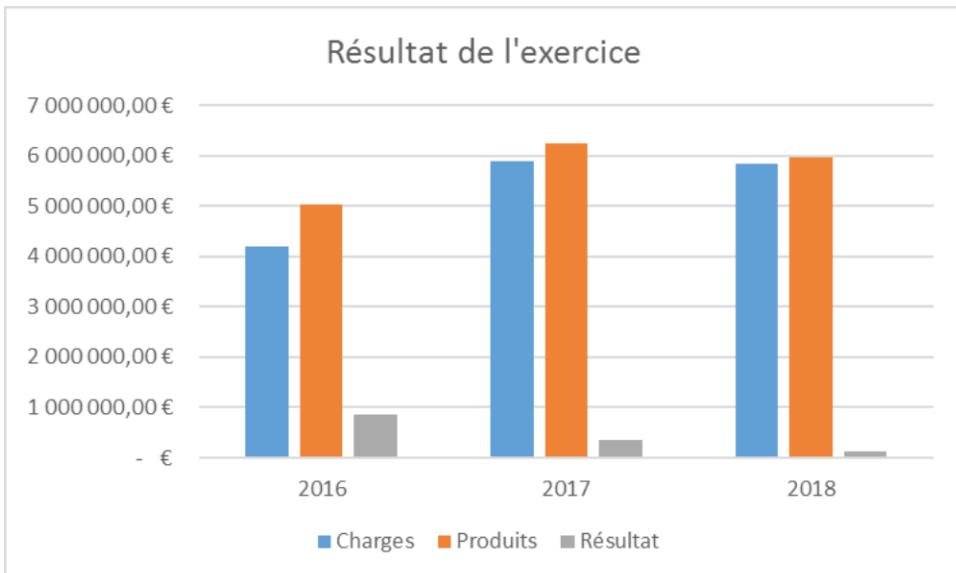
Charges : 5 833 079,89 €

Produits : 5 968 754,28 €

Bénéfice : 135 674,39 €

L'exercice 2018 est bénéficiaire.

	2016	2017	2018
Charges	4 195 653,11 €	5 881 273,97 €	5 833 079,89 €
Produits	5 045 614,45 €	6 237 562,08 €	5 968 754,28 €
Résultat	849 961,34 €	356 288,11 €	135 674,39 €



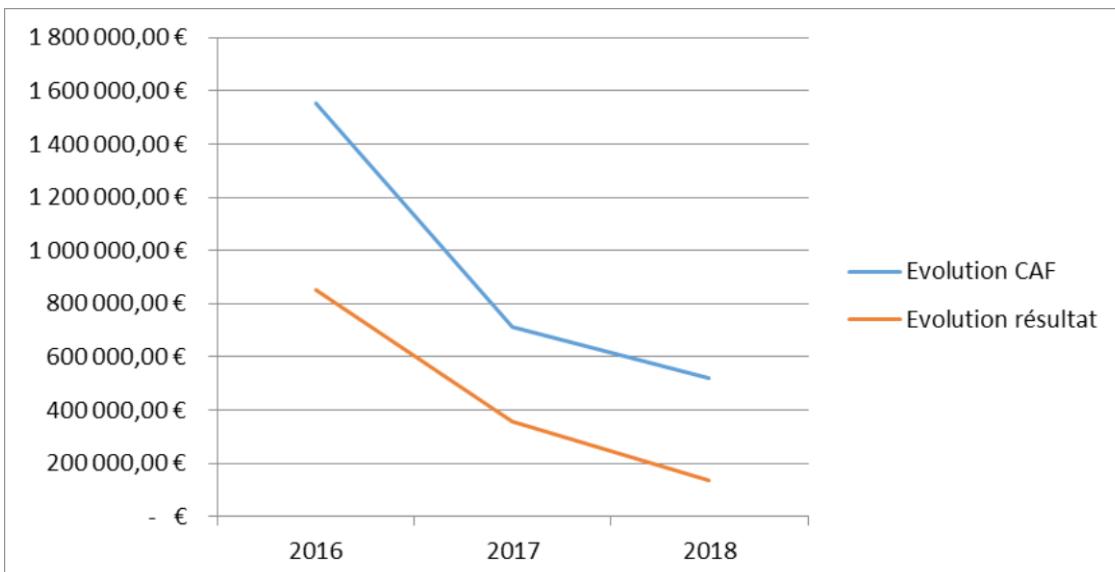
C. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ou « CAF » correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'Ecole et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

La CAF peut donc s'analyser comme la ressource durable principale de l'Ecole. Elle mesure la capacité de cette dernière à financer sur ses propres ressources les besoins financiers liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle est déterminée de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	135 674,39 €
Dotations aux amortissements	+1 295 204,64 €
Reprises sur provisions	-7 000,00 €
Quote part reprise au résultat des financt rattachés à un actif	-905 898,52 €
Valeur comptable des biens cédés	- €
Produits de cession des éléments d'actif	- €
Capacité d'autofinancement de l'exercice	517 980,51 €



La capacité d'autofinancement de l'ENSA-Paris-Belleville se maintient à un niveau satisfaisant.

III- Situation financière au 31/12/2018

A. Le fonds de roulement

La sécurité financière consiste, pour un établissement, à disposer à tout moment des moyens de trésorerie indispensables à son fonctionnement.

Ces moyens de trésorerie appelés fonds de roulement sont déterminés par l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés ou des actifs circulants sur les dettes à court terme, soit :

1. Modalités de calcul

Solde créditeur des comptes de bilan cl 1	46 983 695,75 €	
Solde créditeur des comptes de bilan cl 2	5 536 811,18 €	52 520 506,93 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl 1	4 104 320,17 €	
Solde débiteur des comptes de bilan cl 2	45 232 936,35 €	49 337 256,52 €
		3 183 250,41 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl 4	95 235,56 €	
Solde débiteur des comptes de bilan cl 5	3 137 435,46 €	3 232 671,02 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl 4	49 420,61 €	49 420,61 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl 5		3 183 250,41 €

Le fonds de roulement correspond au montant de ressources permanentes, c'est-à-dire le montant dont l'école dispose après avoir acquis ses immobilisations pour financer son cycle d'exploitation courante et constituer sa trésorerie.

Le montant du fonds de roulement au 31/12/2018, de 3 183 250,41 €, permet d'assurer le financement de 256 jours de fonctionnement. Ce ratio est en légère hausse par rapport à 2017, et reste à un niveau élevé.

2. Le besoin en fonds de roulement

L'activité courante génère d'une part des créances d'exploitation à recouvrer (trésorerie non encore encaissée), d'autre part des dettes d'exploitation à payer. Cela correspond à une sortie de trésorerie différée.

Lorsque le montant des créances est supérieur au montant des dettes, l'établissement a un besoin de fonds de roulement : le montant des encaissements non encore effectués auprès des débiteurs est supérieur au montant des décaissements à faire aux créanciers. Ce besoin de fonds de roulement obère la trésorerie.

A l'inverse lorsque le montant des dettes est supérieur à celui des créances, cela crée un besoin négatif en fonds de roulement qui augmente la trésorerie disponible. **En 2018, l'activité a dégagé un besoin de fonds de roulement à hauteur de 45 814,95 € (cf. ci-après).** En prenant en compte le fonds de caisse, celui-ci s'élève à 46 037,43 € (cf. tableau 6).

B. La trésorerie

Les disponibilités s'élèvent à **3 137 435,46 €** au 31/12/2018.

Elles sont en progression par rapport à 2017 (2 722 550,46 €).

C. Les créances et les dettes

1. Les créances d'exploitation

Les soldes débiteurs des comptes de classe 4, soit 95 235,56 € représentent les sommes dues à l'école. A la même époque, leur montant était de 267 215,16 € en 2017.

Le détail de celles-ci est le suivant :

	2018
Clients locations locaux	2 000,00 €
Clients divers	40,00 €
Subvention fonctionnement autre	10 566,50 €
TVA déductible	95,00 €
TVA déductible sur autres	212,13 €
ANR hors invest d'avenir	7 261,00 €
VNF / Campus France	6 000,00 €
Achats internet	48,00 €
Charges constatées d'avance	69 012,93 €
	95 235,56 €

2. Les dettes à court terme

D'un montant de 49 420,61 €, elles régressent de façon sensible par rapport à 2017 (92 587,15 €).

Le détail de celles-ci est le suivant :

	2018
Fournitures factures non parvenues	5 015,01 €
Virements à réimputer	134,60 €
Bourses mobilité MCC Boursiers	6 800,00 €
Taxe sur les déchets	3 895,00 €
Produits constatés d'avance	33 576,00 €
	49 420,61 €

Conclusion :

L'exercice 2018 fait apparaître que les fondamentaux financiers de l'ENSA-Paris Belleville restent solides et que la qualité de sa gestion se maintient.

La démarche de dématérialisation de la chaîne financière et comptable est à l'ordre du jour et devrait permettre de fluidifier encore davantage les opérations de la direction financière et de l'agence comptable.

Après examen du compte financier ; il est proposé au Conseil d'administration :

- d'arrêter le compte financier 2018 du montant des charges d'exploitation à la somme de 5 833 079,89 € et du montant des produits d'exploitation à la somme de 5 968 754,28 €
- d'affecter le bénéfice d'exploitation de 135 674,39 € en report à nouveau.

(Patrick Bloche quitte la séance)

A Béatrice Jullien qui demande ce qu'est une réserve facultative, Joseph Dion explique que c'est une réserve qui permet de faire des investissements et se différencie du report à nouveau qui permet de compenser un éventuel déficit l'année suivante.

François Brouat félicite l'action du service financier, souligne l'excellent taux d'exécution qui est l'indicateur d'une gestion efficace et rappelle que beaucoup d'investissements n'ayant pu être réalisés vont être reportés en 2019. Il fait remarquer que dans ces chiffres ne sont pas prises en compte les dépenses concernant le personnel titulaire, ce qui représente un budget de 7,5 millions pour le ministère de la culture, soit un budget total de l'Ecole qui est de l'ordre de 13 millions.

Jack-Yves Bohbot félicite à son tour le service financier. Il relève tout de même un point qui lui semble un peu inquiétant, celui de la capacité d'autofinancement de l'Ecole à partir des ressources propres. L'effort pour une gestion maîtrisée est visible, mais la moins-value en recettes risque à un moment assez proche d'obliger l'Ecole à recourir à ses réserves.

François Brouat précise que le ministère de la culture ne donne pas de subvention d'investissement depuis plusieurs années, il soutient ponctuellement des opérations.

Philippe Tchamitchian remercie également le service financier pour la clarté de l'exposé.

Il renvoie au tableau n°3 et souligne que l'Ecole dispose finalement d'un budget de l'ordre de 13 millions avec une masse salariale qui représente un peu moins de 10 millions soit 79% du budget total. Il souhaite comparer ces chiffres à une situation normale à l'Université où existe une norme prudentielle de 84 % environ à ne pas dépasser pour la masse salariale. On est donc ici en dessous, en zone de sécurité.

La seconde façon d'étudier les dépenses est d'étudier les répartitions par destination. A l'université, la formation représente 40 à 45% du budget total, la recherche 20 à 40 %. On peut aussi mesurer les activités support, notamment de l'immobilier et de l'administration. Il serait intéressant de se livrer à une estimation de cette même nature pour l'Ecole, ces chiffres permettant de faire le lien entre les différentes missions fondamentales et les dépenses.

Jack-Yves Bohbot indique qu'il a collaboré avec KPMG qui avait mis en place un observatoire pour les universités de la Région : en 2016 la masse salariale était de 79% et l'objectif était de maintenir ce chiffre à 80%.

Philippe Tchamitchian précise que le CAF est à 4%, ce qui serait un chiffre excellent pour une université où 2% est déjà un bel objectif au regard des marges extrêmement réduites.

François Brugel remercie le service financier et les explications données sur des sujets qui lui sont nouveaux. Il est frappé par les chiffres des enseignants contractuels : 24 enseignants équivalents temps plein (ETP) sur 73 ne sont pas contractualisés et se demande comment évolue ce chiffre qui lui paraît élevé.

Agnès Beauvallet confirme que la tendance est à la hausse et François Brouat précise qu'il s'agit d'interventions ponctuelles.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°2 :

Article 1 : Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 73 ETPT sous plafond et 6 ETPT hors plafond
- 5 224 133,11 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 162 147,65 € personnel
 - 2 656 632,01 € fonctionnement
 - 133 238 € intervention
 - 273 666,85 € investissement
- 4 760 685,21 € de crédits de paiement
 - 2 161 626,48 € personnel
 - 2 228 463,56 € fonctionnement
 - 131 686,60 € intervention
 - 238 908,57 € investissement
- 5 181 980,78 € de recettes
- 421 295,57 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 414 845,57 € de variation de trésorerie
- 135 674,39 € de résultat patrimonial
- 517 980,51 € de capacité d'autofinancement
- 286 071,94 € de variation de fonds de roulement

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de 135 674,39 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Décompte des votes

Votants : 20

Abstention(s) : 0

Pour : 20 (unanimité)

Contre : 0

3- Points financiers

François Brouat rappelle que le 27 novembre 2014, le conseil d'administration de l'ENSA-PB a délibéré sur des dispositions de gestion prises en application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique qui a défini une nouvelle organisation de la gestion budgétaire et comptable publique applicable aux établissements publics.

A l'occasion du renouvellement du conseil d'administration, il est proposé de renouveler ces délégations. Joseph Dion, agent comptable, explicite les points.

1°) Dans le cadre du GBCP, afin de faciliter la gestion des établissements et dans un souci d'efficience, l'organe délibérant a la possibilité, après avis de l'agent comptable, en matière de recettes (art 193 du GBCP), comme en matière de dépenses (art 194 du GBCP) de déléguer à l'ordonnateur (directeur) son pouvoir de décision dans la limite d'un seuil que l'organe délibérant détermine.

Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Titre III : La gestion budgétaire et comptable des organismes mentionnés à l'article 3

Article 193

Sur délibération de l'organe délibérant prise après avis de l'agent comptable, les créances de l'organisme peuvent faire l'objet :

- 1° D'une remise gracieuse en cas de gêne du débiteur ;
- 2° D'une remise gracieuse des intérêts moratoires ;
- 3° D'une admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable ;
- 4° De rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales.

Par dérogation au premier alinéa, lorsque la dette concerne l'agent comptable, son avis n'est pas requis.

Dans la limite d'un seuil fixé par l'organe délibérant, celui-ci peut déléguer à l'ordonnateur son pouvoir de décision.

Article 194

L'ordonnateur a seul qualité pour procéder à l'engagement des dépenses.

Toutefois, l'autorisation préalable de l'organe délibérant est requise :

- 1° En matière d'acquisitions immobilières, au-delà d'un seuil qu'il fixe ;
- 2° Pour les autres contrats, au-delà d'un montant qu'il détermine.

Dans ce cadre, il est proposé à l'organe délibérant de déléguer à l'ordonnateur son pouvoir de décision :

- En matière de recettes dans les limites suivantes :
 - 1° Remise gracieuse en cas de gêne du débiteur : 1 000 €
 - 2° Remise gracieuse des intérêts moratoires : 200 €
 - 3° Admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable : 1 000 €
 - 4° Rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales : 200 €.
- En matière de dépenses dans les limites suivantes :
 - 1° En matière d'acquisitions immobilières : 200 000 €
 - 2° Pour les autres contrats : 600 000 €.

2°) L'article 178 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique indique que, l'organe délibérant peut autoriser l'ordonnateur à utiliser en cours d'exercice les crédits non utilisés de l'enveloppe des dépenses de personnel pour abonder les autres enveloppes de dépenses. Ces mouvements de crédits sont soumis à l'avis du contrôleur budgétaire. Le budget ainsi rectifié est présenté lors de la plus prochaine réunion de l'organe délibérant.

Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique Titre III

Article 178

Les crédits inscrits au budget sont présentés sous la forme de trois enveloppes regroupant :

- 1° Les dépenses de personnel, qui comprennent :
 - a) Les rémunérations d'activité ;
 - b) Les cotisations et contributions sociales ;
 - c) Les prestations sociales et allocations diverses ;
- 2° Les dépenses de fonctionnement et d'intervention ;
- 3° Les dépenses d'investissement.

Le cas échéant, sur décision de l'organe délibérant, les dépenses d'intervention peuvent faire l'objet d'une enveloppe distincte.

Ces crédits sont limitatifs. Ils sont spécialisés par enveloppe mentionnée ci-dessus. Toutefois, dans la limite d'un plafond défini pour chaque exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'ordonnateur à utiliser en cours d'exercice les crédits non utilisés de l'enveloppe des dépenses de personnel pour abonder les autres enveloppes de dépenses. Ces mouvements de crédits sont soumis à l'avis du contrôleur budgétaire. Le budget ainsi rectifié est présenté lors de la plus prochaine réunion de l'organe délibérant.

Le texte institutif de l'organisme peut prévoir des sous-enveloppes limitatives au sein de chacune

de ces enveloppes.

Les crédits sont présentés à titre indicatif par destination.

Le plafond des autorisations d'emplois est limitatif. Au sein de ce plafond, sont identifiées, le cas échéant, les autorisations d'emplois prévues en loi de finances.

Dans ce cadre, il est proposé à l'organe délibérant d'autoriser l'ordonnateur à utiliser en cours d'exercice les crédits non utilisés de l'enveloppe des dépenses de personnel pour abonder les autres enveloppes de dépenses de fonctionnement dans la limite de 10% des crédits de l'enveloppe de personnel ouverts au titre de l'exercice.

A Raphaël Fabbri demande comment ont été fixés les barèmes, Joseph Dion explique qu'il s'agit d'une reproduction des montants précédents.

Pascal Dayre fait remarquer que 200 000 euros prévus pour des acquisitions dans l'immobilier est un chiffre faible.

Joseph Dion indique que ce montant préexistait, les biens de l'Etat sont remis en dotation à l'Ecole et toutes les dépenses immobilières doivent légitimement être soumises au conseil d'administration. Cette possibilité n'a jamais été utilisée.

Deux délibérations sont proposées au conseil d'administration :

Délibération n°3 :

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, donne délégation de son pouvoir de décision à l'ordonnateur :

- En matière de recettes dans les limites suivantes :
 - 1° Remise gracieuse en cas de gêne du débiteur : 1 000 €
 - 2° Remise gracieuse des intérêts moratoires : 200 €
 - 3° Admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable : 1 000€
 - 4° Rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales : 200 €.
- En matière de dépenses dans les limites suivantes :
 - 1° En matière d'acquisitions immobilières : 200 000 €
 - 2° Pour les autres contrats : 600 000 €.

Décompte des votes

Votants : 18

Abstention(s) : 0

Pour : 18 (unanimité)

Contre : 0

(Départs de Jack-Yves Bohbot et de Véronique Chatenay-Dolto)

Délibération n°4 :

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, autorise l'ordonnateur à utiliser en cours d'exercice les crédits non utilisés de l'enveloppe des dépenses de personnel pour abonder les autres enveloppes de dépenses de fonctionnement dans la limite de 10% des crédits de l'enveloppe de personnel ouverts au titre de l'exercice.

Décompte des votes

Votants : 16

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

Contre : 0

4- Tarifs de location des espaces

Florence Ibarra explique que les tarifs de location des espaces de l'Ecole ont été fixés en 2014.

Les locations d'espaces contribuent aux recettes propres de l'Ecole et se sont élevées à 10 175 € en 2016, 7 700 € en 2017 et 29 198 € en 2018. Les utilisateurs sont réguliers (centre d'action sociale de la Ville de Paris, syndics de copropriétés, ministère de la Culture, confédération nationale du logement, l'UGFF CGT...) ou occasionnels (Caisse des dépôts, ANDEA, Bookstorming, CGE, CAUE, Woodbury University...). Les locations concernent souvent un amphithéâtre et un lieu pour le déjeuner (salle JPB) et parfois un amphithéâtre et un ensemble de salles. Les gains les plus importants sont liés à des tournages (ex : en 2018, DEDM Production pour Joséphine Ange Gardien = 23 500€).

Ces locations sont toujours conditionnées par la disponibilité des lieux, les activités de l'Ecole ne devant pas en être affectées. L'objet de la demande est également évalué afin que le nom de l'Ecole ne soit pas associé/utilisé à des activités commerciales (exemple : refus de location à une société souhaitant organiser la présentation d'un outil informatique à des architectes).

L'Ecole a souhaité établir des tarifs adaptés aux lieux et conditions.

Il a été fait pour cela appel à l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat (APIE) qui a pour mission d'aider les administrations à développer une stratégie de valorisation de leur patrimoine. Après une visite de nos locaux, l'APIE a proposé deux grilles tarifaires ainsi que des modèles de conventions. La première grille est destinée à la location des espaces pour les séminaires, colloques, réceptions et la seconde est consacrée aux tournages.

Les établissements n'ont pas obligation d'adopter ces grilles, elles ont une valeur indicative.

1°) Location d'espaces pour les réunions, séminaires, colloques, réceptions

Le travail a consisté à comparer les tarifs actuellement pratiqués à ceux proposés par l'APIE et de les confronter à la réalité des utilisations afin de définir une grille cohérente et viable.

Comparaison des tarifs actuels/proposés par l'APIE :

Espaces	capacité	superficie	1/2 journée & soirée < 4h			journée > 4h		
			actuel	APIE	APIE -20%	actuel	APIE	APIE -20%
amphi Huet (grande galerie + espace accueil gratuit sous réserve de disponibilité) *	323 places (238 + 82 au balcon)	328 m ²	1 600 €	2 700 €	2 160 €	2 500 €	4 500 €	3 600 €
amphi central et nord *	178 places 160 places	173 m ² 177 m ²	1 100 €	1 440 €	1 110 €	1 700 €	2 400 €	1 900 €
salle des enseignants *	40 places 50 pers debout	69,5 m ²	650 €	720 €	575 €	1 000 €	1 200 €	980 €
JPB (pallier compris) *	40 places 100 pers debout	125 m ²	650 €	1 290 €	1 030 €	1 000 €	2 150 €	1 720 €
salle 2 **	30 places	52 m ²	375 €	468 €	370 €	600 €	780 €	624 €
salles 3, 5, 7, 9 **	10 places	19 m ²	280 €	170 €	170 €	450 €	285 €	235 €
salles 4, 6, 8 **	15 places	35 m ²	280 €	315 €	315 €	450 €	525 €	420 €
salle 10 **	25 places	45 m ²	375 €	405 €	405 €	600 €	675 €	540 €
salle 12 *	100 places	123 m ²	650 €	1 107 €	880 €	1 000 €	1 845 €	1 470 €
salle 14 **	20 places	42 m ²	375 €	375 €	370 €	600 €	630 €	504 €

* tarif APIE -20%

** tarif APIE 9 € / m² pour la demi-journée et 15 € / m² pour la journée

Tarifs proposés			1/2 journée & soirée < 4h		journée > 4h	
Espaces	capacité	superficie	actuel	nouveau	actuel	nouveau
amphi Huet (grande galerie + espace accueil gratuit sous réserve de disponibilité)	323 places (238 + 82 au balcon)	328 m ²	1 600 €	2 000 €	2 500 €	3 500 €
amphi central et nord	178 places 160 places	173 m ² 177 m ²	1 100 €	1 110 €	1 700 €	1 900 €
salle des enseignants	40 places 50 pers debout	69,5 m ²	650 €	650 €	1 000 €	1 000 €
JPB (pallier compris)	40 places 100 pers debout	125 m ²	650 €	900 €	1 000 €	1 500 €
salle 2	30 places	52 m ²	375 €	370 €	600 €	600 €
salles 3, 5, 7, 9	10 places	19 m ²	280 €	170 €	450 €	300 €
salles 4, 6, 8	15 places	35 m ²	280 €	300 €	450 €	500 €
salle 10	25 places	45 m ²	375 €	400 €	600 €	700 €
salle 12	100 places	123 m ²	650 €	880 €	1 000 €	1 500 €
salle 14	20 places	42 m ²	375 €	380 €	600 €	600 €

Dans la mesure où certains tarifs indiqués par l'APIE entraînaient un écart parfois très important avec les tarifs pratiqués jusqu'à maintenant (pour la location des amphithéâtres notamment), nous avons fait le choix de proposer pour ces espaces des tarifs moins élevés (réduction d'environ 20%).

En effet, il s'agit aussi de ne pas décourager complètement les structures qui louent régulièrement nos espaces. C'est pourquoi, il est proposé d'appliquer des abattements en fonction du nombre des espaces loués :

- à hauteur de 20 % sur le tarif le plus élevé des espaces loués, pour deux espaces loués,
- à hauteur de 30% sur le tarif le plus élevé des espaces loués, pour trois espaces loués,
- à hauteur de 40% sur le tarif le plus élevé des espaces loués, pour quatre espaces loués,
- à hauteur de 50% sur le tarif le plus élevé des espaces loués, pour cinq espaces loués,
- à hauteur de 60% sur le tarif le plus élevé des espaces loués, pour six espaces loués,
- à hauteur de 70% sur le tarif le plus élevé des espaces loués, pour sept espaces
- à hauteur de 80% sur le tarif le plus élevé des espaces loués, pour huit espaces et plus.

La gratuité est proposée pour les utilisations à accès non payant de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de la culture ainsi que des associations qui ont leur siège à l'Ecole, et un tarif préférentiel de 50% est proposé pour les partenaires réguliers de l'Ecole (Chaires partenariales, CAUE...).

Il est proposé de prévoir un surcoût pour dépassement de l'horaire prévu en soirée de 25% du tarif journée par heure.

Le directeur est autorisé à titre exceptionnel à déroger à ces tarifs afin de répondre à une situation particulière au regard de la qualité du demandeur ou des lieux, durées et circonstances d'occupation.

2°) Location d'espaces pour tournage

Ce tarif est proposé par l'APIE après visite des lieux.

Le tarif comprend, pour une équipe de 49 personnes maximum, les frais de mise à disposition des espaces, décors, d'électricité, les frais de gestion du dossier. Les locaux à usage technique et logistique (loges, espaces de stockages) sont loués dans les conditions du 1°) et peuvent faire l'objet d'une forfaitisation au-delà de 2 jours. Le tarif ne comprend pas les frais de sécurité et personnels supplémentaires, le nettoyage, les frais techniques extraordinaires, les redevances de droits d'auteurs.

Le tarif vaut pour une journée de 12 heures (8 h à 20 h), il est réduit de 50 % pour ½ journée (6 heures) et majoré de 25% pour les tournages se déroulant, en tout ou partie, la nuit (de 20 h à 8 heures), le dimanche et les jours fériés. Les heures supplémentaires donnent lieu à facturation d'un supplément horaire égal à 10 % du tarif de la journée normalement applicable (jour de 8 h à 20 h ou nuit de 20 h à 8h).

Tarif journée :

Catégorie de Décor	A	B	C
Cinéma (LM) – Publicité	3 650 €	2 000 €	1 150 €
TV Fiction	2 952 €	1 600 €	925 €
Clip- film institutionnel	1 825 €	1 000 €	575 €
Documentaire	925 €	500 €	300 €
Cinéma (CM, MM)	375 €	300 €	300 €

- **Décors de catégorie A :** Médiathèque et ateliers reprographie, arts plastiques, gravure, photo, sculpture, maquette, bois, amphithéâtres, grande galerie,
- **Décors de catégorie B :** Salles des enseignants, JP Bobenriether, laboratoire, studios, terrasses, jardin intérieur, cafétéria
- **Décors de catégorie C :** Couloirs, cour Burnouf, salles de cours, cour Villette, toilettes

Majorations et abattements :

- Un tarif forfaitaire sera calculé pour les tournages de plus de deux jours et se déroulant sur plus de 2 lieux.
- Abattement de 20% pour une équipe technique inférieure à 10 personnes

Le directeur est autorisé à titre exceptionnel à déroger à ces tarifs afin de répondre à une situation particulière au regard de la qualité du demandeur ou des lieux, durées et circonstances d'occupation.

Jean-François Renaud demande comment sont décidées les locations, quels sont les critères de sélection.

Florence Ibarra indique que l'Ecole est le plus souvent démarchée par d'autres administrations ou par des professionnels chargés des repérages. Le principe de base est que les locaux doivent être disponibles, les enseignements ne devant pas être contraints par ces locations. Le second principe est d'écarter les demandes qui peuvent créer une ambiguïté par rapport aux activités de l'Ecole. Pour information, le dernier tournage, « Joséphine ange-gardien », avait lieu en juillet et a permis l'emploi d'étudiants.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°5 :

Article 1 : Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, adopte les tarifs de location des espaces de l'Ecole suivants.

1- Tarifs des locations pour réunions, séminaires, colloques, réceptions...

Espaces	capacité	superficie	1/2 journée & soirée < 4h	journée > 4h
amphi Huet (grande galerie + espace accueil gratuit sous réserve de disponibilité)	323 places (238 + 82 au balcon)	328 m ²	2 000 €	3 500 €
amphi central et nord	178 places 160 places	173 m ² 177 m ²	1 110 €	1 900 €
salle des enseignants	40 places 50 pers debout	69,5 m ²	650 €	1 000 €
JPB (pallier compris)	40 places 100 pers debout	125 m ²	900 €	1 500 €
salle 2	30 places	52 m ²	370 €	600 €
salles 3, 5, 7, 9	10 places	19 m ²	170 €	300 €
salles 4, 6, 8	15 places	35 m ²	300 €	500 €
salle 10	25 places	45 m ²	400 €	700 €
salle 12	100 places	123 m ²	880 €	1 500 €
salle 14	20 places	42 m ²	380 €	600 €

Abattements :

- à hauteur de 20 % du tarif le plus élevé, pour deux espaces loués,
- à hauteur de 30% du tarif le plus élevé, pour trois espaces loués,
- à hauteur de 40% du tarif le plus élevé, pour quatre espaces loués,
- à hauteur de 50% du tarif le plus élevé, pour cinq espaces loués,
- à hauteur de 60% du tarif le plus élevé, pour six espaces loués,
- à hauteur de 70% du tarif le plus élevé, pour sept espaces
- à hauteur de 80% du tarif le plus élevé, pour huit espaces et plus.

La gratuité est proposée pour les utilisations à accès non payant de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de la culture ainsi que des associations qui ont leur siège à l'Ecole, et un tarif préférentiel de 50% est proposé pour les partenaires réguliers de l'Ecole (Chaires partenariales, CAUE...).

Les dépassements horaires en soirée sont facturés à raison de 25% du tarif journée par heure.

2- Tarifs pour les tournages :

Tarif journée (8 h-20 h) en €. Pour ½ journée, application de -50%.

Catégorie de Décor	A	B	C
Cinéma (LM) – Publicité	3 650	2 000	1 150
TV Fiction	2 952	1 600	925
Clip- film institutionnel	1 825	1 000	575
Documentaire	925	500	300
Cinéma (CM, MM)	375	300	300

- **Décors de catégorie A :** Médiathèque et ateliers reprographie, arts plastiques, gravure, photo, sculpture, maquette, bois, amphithéâtres, grande galerie,
- **Décors de catégorie B :** Salles des enseignants, JP Bobenriether, laboratoire, studios, terrasses, jardin intérieur, cafétéria
- **Décors de catégorie C :** Couloirs, cour Burnouf, salles de cours, cour Villette, toilettes

Ce tarif comprend, pour une équipe de 49 personnes maximum, les frais de mise à disposition des espaces, décors, d'électricité, les frais de gestion du dossier. Les locaux à usage technique et logistique (loges, espaces de stockages) sont loués dans les conditions du 1°) et peuvent faire l'objet d'une forfaitisation au-delà de 2 jours. Le tarif ne comprend pas les frais de sécurité et personnels supplémentaires, le nettoyage, les frais techniques extraordinaires, les redevances de droits d'auteurs.

Le tarif vaut pour une journée de 12 heures (8 h à 20 h), il est réduit de 50 % pour ½ journée (6 heures) et majoré de 25% pour les tournages se déroulant, en tout ou partie, la nuit (de 20 h à 8 heures), le dimanche et les jours fériés. Les heures supplémentaires donnent lieu à facturation d'un supplément horaire égal à 10 % du tarif de la journée normalement applicable (jour de 8 h à 20 h ou nuit de 20 h à 8h).

Majorations et abattements :

- Un tarif forfaitaire sera calculé pour les tournages de plus de deux jours et se déroulant sur plus de 2 lieux.
- Abattement de 20% pour une équipe technique inférieure à 10 personnes

Article 2 : Le directeur est autorisé à titre exceptionnel à déroger à ces tarifs afin de répondre à une situation particulière au regard de la qualité du demandeur ou des lieux, durées et circonstances d'occupation.

Article 3 : Le conseil d'administration autorise le directeur à signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de l'Ecole.

Décompte des votes

Votants : 16

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

Contre : 0

6- Mastère Architecture et Scénographie

François Brouat accueille Nicolas André, enseignant qu'il a chargé de la préparation de ce projet et rappelle le contexte.

Le sujet de l'architecture et des scénographies a souvent été évoqué et une demande de qualification émergeait. Un contact avec l'Ecole Camondo a conduit à ouvrir une réflexion avec un groupe d'enseignants et ensuite à missionner Nicolas André, maître de conférences associé afin de piloter une réflexion aboutissant à la définition d'un projet de formation.

A propos du choix de la forme de la formation : un DSA –dont les mentions sont limitées aux 4 existantes- n'était pas possible ; un master impliquait une association complexe avec une université ; le choix s'est donc porté sur le mastère spécialisé de la Conférence des Grandes Ecoles à laquelle Paris-Belleville appartient.

L'ENSA-PB est porteuse du dossier, l'Ecole Camondo –non-membre de la CGE- ne sera qu'associée pédagogiquement.

Nicolas André explicite sa démarche : offrir une formation qui ne s'applique pas seulement au spectacle vivant et est pertinente pour une ENSA en s'emparant du champ large de la scénographie éphémère (musées, évènements...). Le démarchage réalisé auprès des institutions (des musées, des théâtres, des salles de concert, des agences de design et des espaces scénographiques...) a eu de ce point de vue un double intérêt : vérifier la pertinence de cette formation et donner corps aux partenariats pour l'accueil des mises en situation professionnelle.

La spécificité forte de cette formation sera d'être portée par une école d'architecture en s'appuyant notamment sur la culture et les outils propres à l'architecture et d'être ainsi sans équivalent en France.

L'intérêt pour Paris-Belleville est d'ouvrir l'Ecole à la question des pratiques artistiques actuelles, d'éveiller l'intérêt pour les questions relatives au second œuvre que le cursus d'architecture ne peut pas traiter. Au-delà il peut s'agir pour les architectes de reconquérir un champ d'activités duquel ils se trouvent de fait exclus.

La formation abordera les quatre grands domaines d'activités par 3 types d'enseignements (théoriques, pratiques, projet). Le corps enseignant se répartit entre les enseignants de Paris-Belleville, de Camondo et des intervenants professionnels. Le texte attendu sur la rémunération des heures complémentaires devrait permettre d'assumer l'investissement des enseignants de l'Ecole dans des formations spécialisées, notamment délivrées dans le cadre de la formation continue, sans incidence sur les formations existantes.

Il explique le travail mené (définition, coordination avec Camondo, avec la CGE et avec des partenaires professionnels).

Le cadre mastère de la CGE implique une formation de 15 mois avec 6 mois d'enseignements et une MSP sur la base de laquelle une thèse professionnelle est soutenue. Ainsi, la Philharmonie de Paris, le studio 104, la Monnaie de Paris, La Gaîté Lyrique, L'Opéra de Paris, le Pavillon de l'Arsenal, etc. se sont engagés à accueillir des étudiants 4 mois minimum dans le cadre d'un partenariat de 3 ans.

Le public visé (15/20 étudiants par promotion) est celui du champ large des arts appliqués à l'espace, architectes ou non, majoritairement en post-master et sans doute souvent après une expérience professionnelle (et donc en formation initiale ou continue).

La formation sera majoritairement accueillie à Paris-Belleville, les vendredis et samedis. Des cours d'enseignement théorique de scénographie dans les théâtres, les musées, les espaces publics ainsi que des cours sur la lumière et le second œuvre seront complétés d'une série de conférences, qui auraient lieu les jeudis et vendredis soir, ouvertes à toute l'Ecole.

François Brouat ajoute que les échanges avec les partenaires ont également portés sur la possibilité de faire intervenir des spécialistes

Le dossier a été validé par la CFVE lors de sa réunion du 25 février dernier. Il sera examiné par la Conférence des Grandes Ecoles le 28 mars.

Antoine Aubinais aborde le sujet de l'architecture temporaire, s'il existe dans le projet des installations de transition pour élaborer des projets pérennes Bellastock serait ravi d'entrer dans le projet.

Pascal Dayre, au regard de la liste des partenaires, demande s'il l'intérêt porte plus sur l'architecture éphémère ou également sur l'architecture temporaire. Pour lui, la question de l'adaptation au site, de son appropriation est fondamentale.

François Brouat répond que beaucoup d'institutions ont effectivement tout de suite exprimé leurs besoins en installations temporaires.

Jean-Paul Midant fait remarquer qu'il pourrait être intéressant d'associer le Mastère au DSA Architecture et Patrimoine autour d'un workshop sur les besoins des festivals, et au DSA Risques Majeurs sur la question de la « Ville accueillante ».

Jean-Paul Midant rappelle la contrainte du manque de disponibilité des locaux à laquelle s'ajoutera la question du rythme des cours. Nicolas André indique qu'a priori seuls les cours auraient lieu les vendredis et samedis à Paris-Belleville et que les workshops se dérouleraient à l'Ecole Camondo.

A Roxane Tribut qui souhaite connaître la grille tarifaire de cette formation, Nicolas André indique que le principe est que cette nouvelle formation ne pèse pas sur l'équilibre de l'Ecole. Le calcul fait conduira à proposer des prix différenciés selon les inscriptions au titre de la formation initiale ou continue, pour les diplômés de Paris-Belleville et de Camondo, voire selon les conditions de ressources etc.

Antoine Aubinais signale que l'Université de Paris-Est-Marne-la-Vallée ainsi qu'un collectif d'architectes ont un projet de création d'un diplôme intitulé Diplôme Universitaire « Mise en œuvre d'espace communs » ; les proximités sont peut-être à étudiées.

Béatrice Jullien se réjouit de constater que le projet s'est beaucoup étoffé depuis les premiers débats auxquels elle avait participé et où se posait la question de son utilité à Paris-Belleville. Elle salue le choix de ne pas en avoir fait une formation trop spécialisante. Le projet lui apparaît à présent très convaincant.

François Brouat rappelle que la formation dans sa partie théorique sera généraliste et que c'est par les partenariats offerts dans les différents secteurs que l'étudiant définira son projet personnel.

Antoine Aubinais soulève qu'un des axes concerne le recyclage et la réutilisation des matériaux.

Jean-Paul Midant pose la question du recrutement.

Nicolas André précise qu'il n'y aura pas que des architectes, l'Ecole Camondo traite de l'architecture intérieure, le mastère étant ouvert aux étudiants sortants de master d'architecture, d'architecture intérieure ainsi que d'arts appliqués. La structure du Mastère prévoit qu'à titre dérogatoire 30% des effectifs peuvent être recrutés sur d'autres profils. Il est intéressant de mettre en relation les Ecoles d'architecture et les écoles d'arts appliqués, de mixer les publics autour de cette formation polyvalente, qui répond à une vraie attente.

Pascal Dayre évoque un autre sujet, celui qui a été abordé pour la construction du village olympique : l'évolutivité, la réversibilité. Il lui semble intéressant de travailler sur ce spectre-là : l'éphémère/temporaire/réversible ou évolutif.

François Brugel ajoute que l'Ecole peut être en difficulté sur la question de l'éphémère pour laquelle il existe une vraie demande des étudiants. En revanche l'évolutivité et la réversibilité » sont déjà une réalité pour l'Ecole. Les sujets de la mise en œuvre et du chantier méritent un travail approfondi.

Béatrice Jullien propose qu'une réflexion soit ouverte sur la manière dont cette formation pourrait « infuser » dans l'Ecole, avoir un impact à rebours sur l'Ecole.

Nicolas André répond qu'il faut en parler très concrètement, des plannings seront diffusés pour que les étudiants puissent assister à la dizaine de conférences prévues.

Solenn Guével rend compte des débats en CFEVE sur ce projet qui ont portés sur le principe mais aussi sur le souci de ne pas monopoliser les capacités d'enseignements sur cette formation, de conserver un équilibre dans l'utilisation des locaux, sur les termes du mastère (éphémère/temporaire), sur les publics visés et sur son coût d'inscription. La CFVE est favorable à ce projet en veillant aux moyens donnés.

Jean-Paul Midant soumet l'idée de développer à terme un rapport de cette formation à la recherche. François Brouat confirme qu'une thèse peut être une recherche appliquée

Philippe Tchamitchian s'étonne du choix d'un montage du projet en forme de Mastère spécialisé plutôt que dans un partenariat avec une université. Il fait remarquer que le terme de « thèse professionnelle » est malvenu, une thèse étant liée à un doctorat alors qu'il s'agit ici plutôt d'un mémoire. Ce terme emmène sur le terrain universitaire tout en développant un discours anti-université. François Brouat rappelle qu'à l'initiative du projet était l'Ecole Camondo qui a le statut d'école. Par ailleurs si Paris-Belleville est très ouverte à l'Université, l'expérience montre que, par exemple dans le parcours de master européen, notre Ecole a beaucoup de difficulté à trouver un équilibre dans un partenariat universitaire. L'Ecole est également intéressée par un travail avec l'Ecole des arts décoratifs, et peut-être plus tard s'ouvrir à d'autres écoles et pourquoi pas l'Université. Quant à l'intitulé de « thèse professionnelle » il fait partie du cahier des charges de la CGE.

Philippe Tchamitchian fait remarquer que la CGE fait des choix très politiques et que l'idée d'un montage avec l'Université pourrait être réfléchi et envisagé.

François Brouat précise que le sujet porté par ce projet lui semble concerner davantage les

grandes écoles que les universités

– **Délibération n°6 :**

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, valide la demande d'accréditation auprès de la Conférence des Grandes Ecoles du Mastère spécialisé « Architecture et Scénographies ».

Il autorise le directeur à signer toutes les conventions utiles à la mise en œuvre de cette formation, notamment avec l'Ecole Camondo et avec les institutions partenaires.

Décompte des votes

Votants : 16

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

Contre : 0

7- Rapport d'activité 2017/18

François Brouat présente le rapport d'activité 2017/18. Il souligne l'intérêt de ce document qui donne une vue assez précise des différentes facettes de notre activité et qui par le nombre d'informations qu'il recense, constitue un outil de connaissance de notre Ecole.

Cette année a été marquée par l'exposition consacrée à Lina Bo Bardi, conçue par Elisabeth Essaïan, enseignante-chercheure à l'Ecole, et dont la scénographie a été entièrement réalisée par les étudiants de l'Ecole dans le cadre d'interventions pédagogiques. Ce travail est exemplaire car il nous a permis de travailler sur l'œuvre de cette architecte singulière et passionnante au travers d'initiatives pédagogiques multiples mais aussi de journées d'études qui ont associé de nombreux partenaires, la Cité de l'architecture et du patrimoine, la Maison du Brésil, le Centre culturel italien, et l'accueil d'un professeur invité brésilien, grand connaisseur de ce travail, Guilherme Wisnik.

2018 a été marqué par le début de la nouvelle campagne d'évaluation en vue de l'accréditation à la rentrée 2019. Enseignants et chercheurs se sont mobilisés dans les groupes de travail (licence, master, DSA, recherche...) pour réaliser les deux rapports d'auto évaluation, celui sur la recherche et celui sur les formations et l'établissement. Les délégués des étudiants ont aussi participé activement à cet état des lieux. Le séminaire des enseignants qui s'est tenu au FRAC Centre-Val de Loire à Orléans a permis de réfléchir collectivement et de débattre de notre projet d'Ecole. Ce travail a donné lieu à des synthèses fertiles sur différents sujets mais aussi à des propositions d'actions très concrètes. Les axes stratégiques qui ont été dégagés seront la feuille de route des nouvelles instances mise en place à la suite de la réforme du statut des ENSA.

L'année 2018 a en effet été aussi celle de la publication des décrets réformant le statut des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture et celui des ENSA elles-mêmes. C'est une réforme importante qui marquera l'histoire de l'enseignement et de la recherche en architecture. Pour la première fois, un statut des enseignants reconnaît à ceux-ci, à l'instar de leurs collègues de l'enseignement supérieur, une mission de recherche et leur statut, notamment leurs conditions de recrutement (comme le statut des écoles) s'inspirent désormais très largement de celui des enseignants-chercheurs des universités.

Florence Ibarra précise que, dans le prochain rapport d'activité, et en application du décret 2018-109, la partie « ressources humaines » sera enrichie et complété pour devenir un « bilan social ».

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

– **Délibération n°7 :**

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activité 2017/2018 présenté par le directeur.

Décompte des votes

Votants : 16

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

Contre : 0

8- Soutien à l'association étudiante Bellasso

Le président donne la parole à Florence Ibarra qui présente l'association Bellasso. Celle-ci joue le rôle d'un Bureau des Etudiants de l'Ecole. Elle assure un ensemble d'activités qui contribuent à l'accueil des étudiants (participation à la JPO, accueil 1^{ère} année et WEI, des étudiants accueillis en mobilité...), à l'amélioration de leurs conditions de travail (coopérative de matériel Coob, parrainage...), à la pratique sportive (entraînements sportifs collectifs, participation aux Archipiades, semaine de ski), et culturelles (visites d'expositions, de bâtiments...), à la vie sociale (soirées à l'intérieur de l'Ecole ou inter-écoles). Bellasso est également un interlocuteur privilégié de l'administration de l'Ecole et participe notamment à la commission Vie de l'Ecole, à l'organisation du voyage d'études de Première année...

Cette situation est privilégiée, beaucoup d'ENSA ayant plusieurs associations spécialisées et une offre de service aux étudiants fragmentée.

Les étudiants de l'Ecole sont ipso facto membres de Bellasso et ne paient donc pas de cotisation (dans certaines ENSA, des cotisations sont demandées). Tous bénéficient des services de Bellasso.

La subvention versée par l'Ecole est donc essentielle à son fonctionnement. Elle a été établie depuis 2011 à 5 000 euros annuels. Cette subvention a été abondée ponctuellement pour conforter la coopérative ou pour soutenir la participation aux Archipiades.

Bellasso tire quelques bénéfices d'activités festives (apéros, soirées) qui sont réinvestis dans ses activités, la coopérative fonctionnant aujourd'hui sans perte mais sans bénéfice.

Il apparaît judicieux de maintenir une subvention pluriannuelle qui permette à Bellasso d'assurer son activité. Il est donc proposé d'adopter une subvention a priori valable pour 4 années.

Toutefois une réévaluation de cette subvention est nécessaire.

En effet, certains postes se sont développés :

- augmentation des dépenses dédiées au sport –notamment la réservation des terrains d'entraînement dont les prix ont augmenté et la participation aux Archipiades qui implique une adhésion à la fédération inter-ENSA et l'investissement dans des maillots aux couleurs de l'Ecole- qui représentent une part importante des dépenses.
- création d'un pôle culture qui nécessite des fonds afin de proposer des tarifs attractifs aux étudiants, développer le nombre de visites ainsi que le nombre d'étudiants et contribuer à de meilleures conditions d'accès.
- la Coob a trouvé un fonctionnement régulier mais doit se constituer un stock afin d'éviter les ruptures (22 000 € ont été consacrés aux achats en 2017).

Jusqu'ici, la subvention de l'Ecole était seulement utilisée pour la Coob, le sport et la gestion administrative de l'association (par exemple en 2017 : 120 € de frais de banque, 370 € d'assurance, 2 000 € pour le sport et 2 400 € pour la Coob ; en 2018 : 227 € de frais bancaires, 370 €

d'assurance, 1678 € pour le sport et 2600 € pour la Coob).

La participation aux Archipiades serait ainsi intégrée au soutien de l'Ecole en ce qui concerne les frais régulièrement induits, le soutien apporté au voyage des étudiants lorsque la manifestation est organisée hors de la région parisienne restant ponctuel. Ainsi, en 2019, l'organisation des Archipiades à Lille en avril nécessite un soutien spécifique car la participation demandée aux étudiants (90 € pour l'hébergement et les activités) ne comprend pas le transport. La réservation de deux cars est de 3 100 €. Il est donc proposé de traiter ce point en demande spécifique.

Par ailleurs, la création de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) (cf. en annexe document de présentation) impose à l'Ecole de consacrer la somme reversée (le montant reversé à l'Ecole au titre de 2018/19 devrait être de 19 840 €) à des activités contribuant à la santé, aux activités sportives et culturelles des étudiants.

La CFVE, réunie le 4 mars dernier, a validé le principe de consacrer ces crédits à :

- la santé des étudiants par la mise en place de consultations d'un psychologue et d'un ostéopathe,
- au sports : en développant des activités au sein de l'Ecole et en soutenant les pratiques portées par Bellasso,
- à l'accès à des manifestations culturelles avec un travail à mener en direction d'institutions (Cité de l'architecture, Centre Pompidou, Ville de Paris...) et en soutenant les actions menées par Bellasso.

Il est donc proposé :

- de porter la subvention annuelle à Bellasso à 8 000 € correspondant à + 500 € pour la participation aux Archipiades, + 2 500 euros pour le développement des activités sportives et culturelles ;
- d'adopter ce soutien pour les années 2019 à 2022 ;
- d'autoriser le directeur à accorder une aide spécifique de 3 000 correspondant au coût de la location d'un car pour emmener à Lille les étudiants participant aux Archipiades.

Philippe Tchamitchian fait remarquer que la question de la santé a beaucoup été travaillée à Paris-Malaquais sous l'angle de l'accompagnement psychologique, les étudiants de Malaquais étant très moteurs sur ce point. Concernant la question de la subvention à Bellasso il se demande s'il n'y a pas un problème juridique lié au fait que tous les étudiants sont membres de l'association, créant une gestion de fait.

Joseph Dion propose de réfléchir à une cotisation modique et, en tous les cas, d'étudier ce point. François Brouat précise que tous les étudiants sont bien, de fait, membres de l'association mais ceci lui semble différer d'une situation de gestion de fait.

Florence Ibarra propose de formaliser les missions de l'association dans une convention mais fait remarquer que, à sa connaissance, le fonctionnement est parfois plus ambivalent dans d'autres écoles qui perçoivent les cotisations pour le compte des associations.

Philippe Tchamitchian demande quel est le dispositif de suivi de l'usage des subventions. Catherine Karoubi précise que l'Ecole a un retour sur l'utilisation des moyens alloués dans les comptes rendus de gestion et le rapport d'activité de l'association.

Le président soumet deux délibérations au conseil d'administration :

– **Délibération n°8 :**

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve l'octroi, pour les années 2019 à 2022, d'une subvention annuelle de 8 000 euros à l'association Bellasso, dont 500 € pour la participation aux Archipiades et 2 500 euros pour le développement des activités sportives et culturelles.

Décompte des votes

Votants : 13 (A. Araujo, Président de Bellasso ne prend pas part au vote)

Abstention(s) : 0

Pour : 13 (unanimité)

Contre : 0

– **Délibération n°9 :**

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve l'octroi d'une aide spécifique de 3 000 € correspondant au coût de la location des cars pour le transport des étudiants participants aux Archipiades 2019 organisées à Lille.

Décompte des votes

Votants : 13 (A. Araujo, Président de Bellasso ne prend pas part au vote)

Abstention(s) : 0

Pour : 13 (unanimité)

Contre : 0

9- Soutien au festival Bellastock 2019

Florence Ibarra explique que Bellastock organisera son festival annuel d'architecture expérimentale « Melting Botte » sur le thème de la fibre du 11 au 14 juillet 2019 en Ile-de-France, auquel participeront, comme chaque année 100 étudiants de l'Ecole. Le soutien demandé est, comme les années précédentes de 70 € par étudiant, soit 7 000 €.

L'Ecole accueille et soutient le cycle de conférences sur la thématique de l'architecture et les fibres qui prépare ce festival tout au long du mois de mars. Auparavant, elle prenait en charge directement cette organisation, il est aujourd'hui proposé de participer à hauteur de 2 000 € aux frais engagés par l'octroi d'une subvention.

Raphaël Fabbri s'interroge sur l'intérêt d'une clause de confidentialité, Florence Ibarra indique qu'il s'agit d'une clause type, la base de cette convention étant identique pour tous les partenaires de Bellastock.

Pascal Dayre estime qu'une convention pluri-annuelle déclinée en une convention annuelle serait plus adapté dans ce cas, les activités étant récurrentes. Florence Ibarra est complètement d'accord avec cet avis. Elle explique que cette forme (convention pluri-annuelle + convention annuelle) avait été imposée à Bellastock il y a quelques années mais comme notre Ecole était la seule à souhaiter cette forme, elle s'était réalignée sur la forme commune d'une seule convention annuelle. Elle va proposer à nouveau ce dispositif pour l'avenir.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

– **Délibération n°10 :**

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention avec l'association Bellastock concernant le festival 2019, et accorde une subvention de 9 000 € à ce projet afin de permettre la participation de 100 étudiants de l'Ecole et de soutenir le cycle de conférences associé.

Décompte des votes

Votants : 13 (A. Aubinais, représentant de Bellastock ne prend pas part au vote)

Abstention(s) : 0

Pour : 13 (unanimité)

Contre : 0

10- Questions diverses

- Information sur les conditions d'admission des étudiants à la rentrée 2019 :

Florence Ibarra informe que la CFVE a été consultée sur le sujet de la procédure de sélection des étudiants de 1^{ère} année. L'Ecole est une de celles qui reçoit le plus de dossiers (2478 dossiers recevables).

La proposition consiste à modifier la première phase de sélection des dossiers par une automatisation partielle. Un classement automatique des étudiants sur la base de leur moyenne générale permettra d'éliminer les plus mauvais dossiers, de retenir automatiquement pour les auditions les meilleurs dossiers et d'examiner un à un les dossiers scolaires des autres étudiants.

Elle rappelle que la seconde phase est une audition de 10 minutes par un jury composé de deux enseignants.

La CFVE du 31 janvier a validé cette modification et travaillera dans sa prochaine réunion sur les critères. François Brouat ajoute que cette méthode est vertueuse.

Raphaël Fabbri se dit très critique sur le mode de sélection mis en place depuis 3 ans, qui selon lui est plus chronophage que le système précédemment utilisé, ce à quoi s'ajoute un grand aléa entre les jurys et un temps d'entretien de 10 minutes très court. Il y a comme un sentiment de perte lors de cette sélection des étudiants de 1^{ère} année, il serait intéressant qu'un audit soit réalisé par la CFVE afin d'évaluer l'effet de cette sélection après la 3^{ème} et la 4^{ème} année.

Béatrice Jullien fait remarquer que son expérience des entretiens est très satisfaisante, ce moyen lui semble efficace. Pour François Brugel, le bilan n'apparaît pas si positif.

François Brouat approuve l'idée de faire un bilan, qui pourrait être pris en charge par la CFVE

Florence Ibarra fait remarquer qu'il y a pourtant peu d'abandon cette année malgré ce mode de sélection plus complexe

Jean-François Renaud conclut que le débat sur le sujet de la sélection lui semble très critique, les taux d'évaporation sont inconnus, il serait effectivement intéressant de monter un groupe de travail inter-ENSA.

Charles André souhaite souligner qu'il a reçu à Paris-Belleville un bon accueil lors de la sélection, comparé à d'autres écoles comme celle de Versailles où l'attente fut très longue sans aucun encadrement. L'esprit d'école lui semble commencer avec la sélection. Or, il constate avec regret, qu'une fois entrés dans l'Ecole, les étudiants n'ont pas cet esprit d'école. L'absence d'un sentiment d'appartenance et d'identité des étudiants à l'Ecole ainsi qu'une méconnaissance de leur environnement lui semble être largement partagés. Pour exemple les étudiants de 2^{ème} ou 3^{ème} année ne savent pas qui est Bernard Huet. Il ressent un vrai besoin de comprendre le fonctionnement de l'école et les différents liens qui la constituent, que les étudiants sachent que des débats existent.

François Brouat propose de réfléchir aux moyens de mieux informer les étudiants sur la gouvernance de l'Ecole.

- Soyons Local :

Roxane Tribut évoque la question de la fin des études et de la violence à laquelle les étudiants se trouvent confrontés pour trouver leur place dans le monde professionnel. Elle propose que le local libéré par le départ de Bellastock soit utilisé comme un lieu-vitrine ouvert sur le monde professionnel. Il pourrait accueillir des projets portés par les étudiants, dans une suite logique de l'expérience Bellastock.

François Brouat trouve cette initiative intéressante et souhaite que l'Ecole se saisisse de ce projet. Il lui semble néanmoins important que cette proposition soit approfondie avant de la soumettre à la commission vie de l'Ecole et à la CFVE avant qu'elle puisse être présentée au prochain conseil d'administration.

- **Cafétéria :**

Alexandre Auraujo exprime un manque d'information des étudiants sur les projets de travaux à la cafétéria. François Brouat rappelle la réflexion engagée depuis 2 ans : Le projet de réaménagement de la cafétéria de l'ENSA de Paris-Belleville a été évoqué en CFVE le 5 avril dernier. Un groupe de travail issu de la Commission Vie étudiante (qui comprend des enseignants-chercheurs, des administratifs et des délégués étudiants) travaille sur le projet depuis plus d'un an, sur la base de besoins (amélioration des conditions d'accueil, de capacité...) et des indications de Jean-Paul Philippon, architecte ayant réalisé l'Ecole, qui ne souhaite pas que la trémie soit totalement obstruée. Sur la base d'un cahier des charges, un appel à projet a été lancé et un architecte retenu, M. Emmanuel Lassalle, qui a déjà réalisé les deux salles Diderot pour des enseignements de DSA. L'avant-projet est actuellement en cours de modifications, à la suite d'observations formulées lors d'une première réunion entre l'architecte et le groupe de travail.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le directeur
François Brouat

Le président
Jean-François Renaud

